

Déléguations en France

Alsace

46 rue principale
68380 SONDERNACH
Déléguée : Anita Haberer
Téléphone : 03 89 77 40 55
Email : artcalsace@orange.fr

Ardèche

23 descente de la Terrisse
Quartier Bouteyre
07200 MERCUER
Délégué : Jean-Paul Edouard
Téléphone : 06 73 60 71 73
Email : edouardjeanpaul@yahoo.fr

Auvergne Rhône-Alpes

3 Bis rue de la Libération
69270 Fontaines-sur-Saône
Déléguée : Maïthaa Le Du
Téléphone : 06 78 15 50 62
Email : ara@artc.asso.fr

Bordeaux-Aquitaine

Institut de Neurologie - GHPS
47-83 boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS
Téléphone : 01 45 83 36 78
Email : bordeaux-aquitaine@artc.asso.fr

Ile-de-France

47 chemin des Hauts Gravières
91370 VERRIERES LE BUISSON
Déléguée: Florence Chiron
Téléphone: 06 82 13 96 61
Email : idf@artc.asso.fr

Nancy-Lorraine

Institut de Neurologie - GHPS
47-83 boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS
Téléphone : 01 45 83 36 78
Email : nancy-lorraine@artc.asso.fr

Normandie

1 Les Ferrettes - Neuilly sur Eure
61290 LONGNY LES VILLAGES
Déléguée : Muriel Brandel
Téléphone : 06 07 79 62 50
Email : normandie@artc.asso.fr

Pays d'Adour

46 avenue du Château d'Este
64140 BILLERE
Déléguée : Marie-France Gruet
Téléphone : 05 59 13 82 56
Email : contact@artcbearn.org

Toulouse Midi-Pyrénées

6 rue des Coquelicots
31780 CASTELGINEST
Délégué : Luc Dalmonti
Téléphone : 06 09 74 75 52
Email : artc.toulouse@orange.fr

Fonds Thomas Berthy

c/o ARTC
Fondatrice : Marie-Claude Berthy
Téléphone : 06 18 04 12 25
Email : marie-claude.berthy@artc.asso.fr

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 13 avril 2024 à 10h

Présents ou représentés : 75 membres

Invités : Dr Caroline Dehais et Natalie Dufour.

La présidente Marie-Claude Berthy ouvre la séance à 10h15.

Elle propose à Monique Haillant d'être la secrétaire de séance.

Le vote se fera à main levée.

Elle énonce l'ordre du jour.

1. Rapport moral et rapport d'activité de l'association 2023 par Marie-Claude Berthy, Présidente de l'ARTC.

Bienvenue à toutes et à tous réunis pour cette assemblée générale.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence et pour l'intérêt que vous portez au développement de l'association. Je ne voudrais pas vous ennuyer avec des chiffres mais permettez-moi de faire le point sur le nombre de donateurs. En 2023, l'ARTC a compté 2 086 donateurs, nombre en concordance avec la moyenne des années précédentes. Parmi ses donateurs, l'ARTC compte 215 adhérents dont vous faites partie. Comparé à celui de l'an dernier, ce nombre a été affiné en raison de l'exigence que nous impose la demande de reconnaissance d'utilité publique...

Depuis l'assemblée générale de l'année dernière qui s'est tenue le 1^{er} avril 2023, le conseil d'administration et le bureau de l'ARTC ont été à la manœuvre.

Après un essai avec une école de communication au printemps 2022, nous avons préféré faire appel aux services d'une professionnelle en la personne de Leslie Lagneau. Son travail permet à l'ARTC d'être présente de façon active sur les réseaux que sont FaceBook (plus de 1 600 followers) et LinkedIn (314 abonnés), les réseaux sociaux sont des incontournables pour que l'ARTC ait une meilleure visibilité.

En parfaite adéquation avec l'objet de l'ARTC et grâce à l'implication de Marie-France Gruet, l'ARTC a engagé des relations avec Santé Publique France et l'Institut National du Cancer pour que ceux-ci créent un groupe d'experts devant la problématique de l'évolution exponentielle de nouveaux cas de glioblastome, groupe malheureusement toujours en attente d'être formé. Concernant les deux legs (biens immobiliers), celui de Mme Lebesson constitué d'une maison située à Cagnes-sur-mer que nous avons pu vendre, et celui de M. Massias, constitué d'une maison à Nice et d'une autre à Belleu mais dont la succession est partielle M. Massias ayant deux petites filles également héritières. Cette succession devrait arriver à son terme en 2024.

Le dossier de demande de reconnaissance d'utilité publique nous a occupés pendant une bonne partie de l'année, jusqu'à notre assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2023 qui nous a permis d'approuver les nouveaux statuts de l'ARTC. Ceux-ci entreront en vigueur dès que le décret en Conseil d'Etat sera publié, publication que nous espérons courant 2025. En complément de ces nouveaux statuts, un règlement intérieur doit être déposé assez rapidement, travail que nous avons commencé.

La commission des patients est toujours à l'œuvre, elle a mené plusieurs actions dont celle pour relever les seuils de l'emprunt (200 k€) et l'âge maximum (60 ans) des patients qui n'ont pas droit à l'oubli comme ceux souffrant d'une tumeur cérébrale. Ce travail de longue haleine est suivi par les membres de la commission des patients et en particulier par Christian Bouvet. Cette même commission s'est impliquée, en partenariat avec d'autres associations, pour créer la 1^{ère} journée nationale du cancer du cerveau qui s'est déroulée le 7 décembre 2023, une première tant au niveau de cette manifestation qu'au niveau de son organisation nationale. Elle a eu un grand succès avec des retombées presses, merci à Monique Haillant pour ce travail dans l'organisation de cet événement qui devrait se produire en fin d'année et pour lequel nous ferons en sorte d'avoir un retentissement médiatique plus significatif.

Au lendemain de l'assemblée générale de l'année dernière, le cabinet d'expertise comptable qui travaillait pour l'ARTC depuis plusieurs années a décidé de rompre son contrat de prestation. Après plusieurs propositions nous avons retenu le cabinet GMBA qui a réalisé la plaquette et ses annexes pour nous permettre de clôturer les comptes 2023. Sans vouloir dévoiler la présentation de Joël Badé, notre trésorier, je suis certaine que nous avons respecté nos objectifs tant au niveau des buts de l'ARTC que pour les dépenses nécessaires à la réalisation de notre raison d'être ainsi qu'à celles liées à notre fonctionnement. Merci à lui pour ce travail de vulgarisation qui nous permet de comprendre le bilan 2023 de notre association.

Je ne voudrais surtout pas oublier nos délégations, en premier lieu, vous informer de la nomination de Maïthaa Le Du au poste de déléguée de la région Auvergne Rhône-Alpes. Mais également dire un grand merci aux autres délégués régionaux pour leur investissement quotidien. Permettez-moi de les citer : Marie-France Gruet, Muriel Brandel, Anita Haberer, Florence Chiron, Luc Dalmonti, Jean-Paul Edouard et Jean-Michel Roiné.

Dans ce rapport moral et d'activité j'omets volontairement l'aspect scientifique, formation des médecins, des soignants et soins de support pour laisser le Pr Khê Hoang-Xuan vous présenter son rapport scientifique. Mais cela ne m'empêche pas de lui dire, devant vous, un grand merci de notre part à tous et de celle des patients : « Chapeau bas Professeur ! »

Grâce à l'engagement de tous, nous pouvons regarder l'avenir avec confiance et sérénité. Toutefois il ne faut pas relâcher nos efforts car la tâche est encore longue.

Je termine en rappelant que cette année 2023 a été très enrichissante et que nous tenons à maintenir l'esprit et les actions définies lors de la création de l'ARTC, en particulier à rester à l'écoute des besoins des malades, des familles, des aidants ainsi qu'aux besoins des chercheurs.

2. Approbation du rapport moral et d'activité 2023

Vote contre : 0, abstention : 0, pour : 75, **résolution adoptée à l'unanimité**

3. Rapport scientifique par le Pr Khê Hoang-Xuan

Actualités :

- Le Vorasidenib, est accessible aux patients depuis mars 2024, peu après la découverte de son efficacité. Il s'agit de la première thérapie ciblée active dans les gliomes de bas grade porteurs d'une mutation du gène IDH. Découverte majeure dans la prise en charge de la maladie, elle est le fruit de 15 ans de recherches et de collaborations internationales auxquelles l'ARTC a contribué en soutenant, dès 2009, les premiers travaux sur le gène IDH menés par le Pr Marc Sanson et l'équipe de la Salpêtrière qui avaient souligné l'importance de ce gène comme marqueur pronostique et cible thérapeutique.

- GLIOREC : création d'un réseau national de 37 centres de référence dédiés au glioblastome, destiné à améliorer et homogénéiser la prise en charge diagnostique et thérapeutique des patients sur tout le

territoire. Ce réseau a été sélectionné par l'Institut national du cancer (INCa) pour un financement (300 k€ sur 3 ans) sur appel à projet porté par le Dr Caroline Dehais et le Pr Ahmed Idbaih. L'ARTC sera membre du comité de pilotage du réseau au titre des associations de patients pour le suivi des projets et des missions.

Recherches :

- Recherche clinique : attirer les jeunes cliniciens chercheurs vers la neuro-oncologie. 7 financements de formation (24 k€/an/candidat)
- Recherche fondamentale : accompagner les projets d'amorçage innovants, 8 projets retenus sur 12 soumis au conseil scientifique. Soutien financier (30 k€ max/an/projet)
- Soutien aux Sociétés savantes et réseaux de recherche : projets d'aide à la structuration nationale de la recherche (ANOCEF et GOPA). Soutien financier (20 k€/an/projet)
- Recherche en thérapie expérimentale : accélérer le passage des nouveaux traitements en essai clinique. Projet GlioTex (250 k€/an)
- Equipement : microscope numérique (30 k€)
- Soutien aux actions de soins de support en neuro-oncologie, à la formation des soignants et à l'humanisation des services hospitaliers (30 k€)

Projet GlioTex par le Pr Ahmed Idbaih

Conçu en 2004 par les Pr J.-Y. Delattre et A. Idbaih et Mme M Verreault parce que la recherche thérapeutique sur le glioblastome était trop lente, et pour développer la recherche dite préclinique, accélérer et multiplier les évaluations des traitements innovants et des médicaments candidats.

Financement de GlioTex

- L'ARTC soutient le projet GlioTex depuis sa création pour une somme cumulée de 1,2 M€ depuis 2017.
- L'année 2023 a été fructueuse. Grâce à son expertise, GlioTex a généré, en sus de ses propres projets, de nombreuses collaborations académiques et industrielles pour un montant équivalent à 500 k€ en projets de recherche.
- Montant demandé pour 2025/2026 : 250 k€ annuel pour 2 ans (ajustable en fonction de l'utilisation des fonds).

POLCA par le Dr Caroline Dehais

- Essai clinique national visant à améliorer le traitement des patients souffrant d'un oligodendrogliome anaplasique afin d'en réduire les séquelles neurologiques. L'essai est financé par le ministère de la Santé et de la Recherche dans le cadre du programme PHRC, coordonné par d'abord le Pr Jean-Yves Delattre puis le Dr Caroline Dehais.
- Il s'agit d'un long essai clinique (9 ans) comparant la chimio seule à la radiothérapie associée à la chimio dans les oligodendrogliomes malins. Le budget s'est avéré insuffisant notamment pour le suivi capital des évaluations neuropsychologiques et la réalisation des tests d'évaluation des fonctions intellectuelles des patients. Un soutien de l'ARTC/fonds T Berthy a été accordé.
- Résultats espérés : que cet essai montre que les fonctions cognitives et intellectuelles des patients peuvent être préservées en retardant la radiothérapie sans compromettre leur espérance de vie.

Réseau POLA par le Dr Caroline Dehais

Un colloque international sur les oligodendrogliomes sera organisé à l'ICM, les 20 et 21 septembre 2024 avec la participation des plus grands experts internationaux de la maladie, à l'occasion de l'anniversaire des 15 ans du réseau POLA. La présidente de l'ARTC y interviendra et les membres de l'ARTC sont les bienvenus.

4. Rapport financier par Joël Badé, trésorier de l'ARTC

Présentation des comptes de l'année 2023

Ressources :

La collecte 2023 se situe :

- à un niveau comparable à celui de l'année 2019 (dernier exercice plein avant la crise sanitaire) ;
- en retrait par rapport à la collecte 2022 : - 130 k€ soit -16,4 % ;
- légèrement au dessus de la moyenne des collectes des 6 années précédentes (607 k€).

Typologie des dons

- Le nombre de dons reçus en 2023 est légèrement inférieur à celui de 2022 (-5 % environ) mais reste proche de 2 500.
- 85 % des dons sont inférieurs à 300 € et représentent 24 % de la collecte.
- 5 % des dons environ sont supérieurs à 1 000 € mais représentent près de 60 % de la collecte.
- La collecte résultant des dons effectués par les « grands donateurs » est toutefois en baisse par rapport à 2022 qui avait bénéficié de l'opération des « micro-dons » Cora.

Les legs

Aux dons et aux recettes collectées lors des manifestations, s'ajoutent :

- le legs d'une assurance-vie : 61 233 € ;
- la vente du bien immobilier (maison à Cagnes-sur-Mer) légué en 2022 :
 - legs accepté et valeur du bien comptabilisée (avec neutralisation de l'impact sur le résultat) en 2022 ;
 - transfert de propriété puis vente du bien en 2023 :
 - prix de vente : 320 000 €
 - droits de succession : 192 000 €
 - produit net de la vente : 128 000 € ;
- un nouveau legs portant sur la quotité disponible d'une succession composée de 2 biens immobiliers (à Nice et à Belleu) et de liquidités :
 - legs accepté en 2023 : comptabilisation de sa valeur (223 380 €) mais neutralisation de son impact sur le résultat de l'exercice ;
 - règlement de la succession et transfert de propriété des biens en 2024.

Produits financiers

Ouverture de 3 comptes à terme (180 000 €) avec des horizons de placement variant de 12 à 48 mois et des taux de rémunération compris entre 3,1 % et 6,3 %.

Les produits exceptionnels sont des opérations comptables relatives au bien immobilier légué et accepté en 2022 : transfert puis vente du bien en 2023.

Eligibilité de l'ARTC à l'exonération des droits de mutation à titre gratuit

Demande d'avis auprès de l'administration fiscale par courrier du 8 mars 2023.

Demande de rescrit fiscal en date du 28 novembre 2023 effectué sur la base de :

- l'application de l'article 795 du code général des impôts : exonération des droits de mutation à titre gratuit pour les dons et legs réalisés au profit d'associations simplement déclarées qui poursuivent un but exclusif d'assistance et de bienfaisance ;

- la doctrine relative à l'article 16 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat : les associations déclarées dont les ressources sont exclusivement affectées à la recherche médicale ou scientifique bénéficient de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit.
- Legs 1 (2022) : droits de mutation réglés (28 586 €).
- Legs 2 (accepté en 2022 / transfert de propriété en 2023) : droits de mutation réglés (192 k€) mais formulation d'une demande de restitution.
- Legs 3 (accepté en 2023) : pas de droits de mutation pris en compte au titre de la comptabilisation du legs.

Analyse des dépenses

- Les moyens alloués aux projets de recherche, aux bourses et au soutien des patients ont augmenté en 2023 en montant et en proportion.
- Hors frais d'actes notariés (liés notamment à la vente du bien immobilier légué en 2022), les dépenses courantes de fonctionnement ont baissé (- 17 %).

Dépenses d'honoraires et assimilées

- Après une augmentation significative en 2022 les dépenses d'honoraires et assimilées se sont stabilisées en 2023 (+ 3,7 %)
- 25 % de ces dépenses environ correspondent à des prestations réglementaires et de conseil.
- Les autres dépenses (100 k€ environ) concernent des prestations dont l'association (et le bureau en particulier) a besoin pour son fonctionnement.

Compte de résultats / Charges (en annexe)

- Intégration du legs immobilier de 2023 avec neutralisation de son impact sur le résultat par la comptabilisation d'une charge « Fonds reportés sur legs ».
- La différence entre les dons collectés durant l'exercice au titre des fonds dédiés (« Thomas Berthy » et « Ram Active ») et les dépenses réalisées par ces fonds est neutralisée dans les comptes par une charge (42 699 €).
- Une charge exceptionnelle matérialise la sortie de l'actif du bien immobilier légué et comptabilisé en 2022.

Compte de résultat / Synthèse (en annexe)

- Le montant total des produits et des charges est relativement stable entre 2023 et 2022.
- Le résultat est légèrement déficitaire. Il représente de l'ordre de 4 % des recettes de l'exercice.
- Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat (-37 536 €) au report à nouveau.

Bilan / Actif

Stabilité de l'actif constaté en fin d'exercice entre 2023 et 2022 avec :

- la comptabilisation des biens immobiliers légués lors de chaque exercice sur le poste « Biens reçus par legs » ;
- un transfert du poste « Disponibilités » vers le poste « Valeurs mobilières de placement » suite aux placements effectués sur des comptes à terme.

Bilan / Passif

- Les fonds propres sont en légère baisse compte-tenu du résultat de l'exercice mais restent relativement importants.
- Les réserves propres aux fonds dédiés sont en progression du fait :

- des fonds dédiés « Thomas Berthy » et « Ram Active » pour lesquels les fonds collectés ont été supérieurs aux dépenses effectuées par ces fonds (+42 699 €) ;
- de l'impact des opérations effectuées au titre des legs (poste « fonds reportés liés aux legs).
- Les charges à payer diminuent sensiblement en 2023 par rapport à l'exercice précédent.

Délégations (hors legs)

- Maintien de l'effort dans les délégations qui se traduit notamment par une stabilité de la collecte des dons à un très bon niveau.

Fonds dédiés

- Fonds « Thomas Berthy » : soutien financier de 50 k€ alloué pour 2 ans (25 k€ en 2023 / 25 k€ en 2024) au projet de recherche POLCA sur les tumeurs oligodendrogiales.
- Fonds « Ram Active » (fondation de bienfaisance) : don annuel de 10 k€.
- Augmentation sensible des ressources collectées au titre de ces fonds et non utilisées (+42 699 €).

Projet GlioTex

- En 2023, l'ARTC a soutenu le projet à hauteur de 224 k€ (rappel : budget de 500 k€ alloué au projet pour la période 2023-2024).
- Ce soutien consiste majoritairement à assurer le financement des frais de fonctionnement tant en salaires qu'en consommables.
- En cumul, le soutien de l'ARTC au projet s'élève désormais à 1,2 M€.

Conclusion

- Au niveau financier, l'année 2023 a beaucoup ressemblé à 2022 avec toutefois un léger tassement des dons collectés notamment auprès des grands donateurs.
- Les 3 legs, dont l'ARTC a bénéficié en 2 ans, constituent un complément de ressources très appréciable qui a permis à l'association d'atteindre le seuil du million d'euros de ressources annuelles.
- Le statut fiscal de l'ARTC vis-à-vis de ces legs constitue un véritable enjeu : les droits de succession à taux plein (60 %) sur ces 3 legs représentent un montant de l'ordre de 350 000 €.
- Le déficit de l'exercice (-38 k€) reste relativement modeste compte-tenu des réserves de l'association. Par ailleurs, il ne prend pas en compte la détention des biens immobiliers légués au cours de l'exercice pour lequel le transfert de propriété interviendra en 2024 et affectera positivement le résultat de cet exercice.

Budget prévisionnel

Dépenses		Ressources	
Soutien aux projets de recherche	285 000	Dons	660 000
Soutien au projet Gliotex	250 000	Recettes manifestation	50 000
Bourses	90 000	Produits financiers	5 000
Soutien aux patients	55 000	Vente biens immobiliers (legs 2023)	215 000
Sous-total	680 000		
Honoraires et sous-traitance	145 000		
Coût manifestations	60 000		
Frais de déplacement	20 000		
Fonctionnement courant	25 000		
Total	930 000		
		<i>Restitution droits de succession versés en 2023 (192 000 €) non pris en compte</i>	
		Total	930 000

Hypothèses

- la prévision relative aux dons qui seront collectés par l'association au cours de l'exercice 2024 est établie sur la base des collectes constatées au cours des exercices 2022 et 2023 minorées de 10 % ;

- la quote-part des ressources de l'exercice utilisée au profit du soutien aux projets de recherche, aux bourses et au soutien aux patients est supposée constante par rapport aux exercices précédents et proche de 75 % ;
- la restitution des droits de succession versés à l'administration fiscale (192 k€) au titre du legs du bien immobilier de Mme Lebesson n'est pas prise en compte dans les prévisions de ressources.

5 – Rapport du commissaire aux comptes par Natalie Dufour (SECNO)

Les comptes 2023 de l'association sont certifiés sans réserve par Franck Duclos, commissaire aux comptes.

6 – Approbation des comptes, affectation du résultat, quitus donné aux administrateurs 2023 et budget prévisionnel 2024

- Approbation des comptes

Vote contre : 0, abstention : 0, pour : 75, **résolution adoptée à l'unanimité**

- Affectation du résultat 2023 au report à nouveau

Vote contre : 0, abstention : 0, pour : 75, **résolution adoptée à l'unanimité**

- Quitus aux administrateurs

Vote contre : 0, abstention : 0, pour : 75, **résolution adoptée à l'unanimité**

- Approbation du budget prévisionnel 2024

Vote contre : 0, abstention : 0, pour : 75, **résolution adoptée à l'unanimité**

7 – Nomination du commissaire aux comptes suppléant

Florence Hertel-Petit a décidé de faire valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2023, il est obligatoire de la remplacer. Antoine Levasseur est proposé par SECNO.

Nomination de M. Antoine Levasseur en qualité de commissaire aux comptes suppléant

Vote contre : 0, abstention : 0, pour : 75, **résolution adoptée à l'unanimité**

8 – Projets de l'association pour 2024

Siège de l'ARTC et délégation Ile-de-France, Florence Chiron

- 8 avril : création d'une permanence de l'ARTC dans le service de Neuro-oncologie de la Pitié-Salpêtrière. Elle sera assurée une fois par mois par 3 bénévoles adhérents de l'ARTC.
- 16 mai : concert annuel de l'ARTC à la chapelle St Louis de la Salpêtrière à 20h.

Commission des patients/usagers, Monique Haillant

- juin 2024 : le dossier étant prêt, Christian Bouvet le remettra au député Guillaume Gouffier Valente afin de lui présenter la démarche de la Commission des patients/usagers pour élever le plafond du crédit de 200 k€ à 300 k€ et porter l'âge limite du remboursement de 60 à 65 ans pour les emprunts immobiliers.
- fin d'année 2024 : 2^e Journée nationale du cancer du cerveau, la 1^e édition s'est tenue le 7 décembre dernier, elle a été organisée par 5 associations dont l'ARTC.

Délégation Alsace, Anita Haberer

- année 2024 : permanence à l'hôpital Pasteur de Colmar, les mercredis en semaine paire de 14h30 à 17h.

Délégation Ardèche, Jean-Paul Edouard représenté par Florence Chiron

- mars 2024 : essai rédigé par Jean-Paul Edouard, délégué, « Comme un vieux rock'n roll », road trip musical des Vans, son village natal, jusqu'au mouvement hippie de San Francisco. Gratuit (pour l'acquérir prendre contact avec l'auteur), chacun pouvant verser la somme qu'il désire, ces fonds récoltés sont au profit de l'ARTC.
- 13 avril : spectacle de variétés « Des chansons plein la tête » animé par des artistes qui ont participé à des jeux télévisés, aux Vans (07).

Délégation Normandie, Muriel Brandel

- 23 mai : réunion d'information sur les TC en général et les méningiomes, avec la participation des Dr Matthieu Peyre et Arthur Leclerc neurochirurgiens respectivement à la Pitié-Salpêtrière et au CHU de Caen, en partenariat avec l'association AMAVEA, espace Moho de Caen.
- année 2024 : aide financière pour des prestations d'ergothérapie au centre Henri Bequerel (Centre de Lutte Contre le Cancer) de Rouen pour des patients suivis par le Dr Maxime Fontanilles.

Délégation Pays d'Adour, Marie-France Gruet

- 11 février : concert de musique ancienne, Temple de Pau, annulé/problème de santé du théorbiste.
- 24 février : réunion d'information bisannuelle sur les tumeurs cérébrales, médiathèque d'Este de Billère, participation du Pr Marc Sanson en visioconférence et de spécialistes locaux en présentiel (environ 100 participants).
- 13 avril : concert de jazz, espace Balavoine à Bizanos, avec Guy Brunshwig et le Big Band de la Cité des Arts de Lescar (environ 200 spectateurs).
- septembre ou octobre 2024 : concert de chant choral, église Saint-François-Xavier de Billère.
- 15 et 16 novembre : quatorzième édition du dîner lyrique d'ARTC Pays d'Adour, château de Franqueville à Bizanos.

Délégation Toulouse Midi-Pyrénées, Luc Dalmonti

- 25 janvier : concert de Fabrice Roux, salle le Castélia à Castelginest (31), Fabrice Roux est auteur-compositeur-interprète. (environ 150 spectateurs).
- 22 mars : concert « Les quatre saisons » de Vivaldi avec le quatuor Rose, salle du Bascal à Bruguères (31) (environ 250 spectateurs).
- 4 avril : soirée privée au profit d'ARTC organisée en partenariat avec un ensemble de golfeurs et entrepreneurs toulousains et de la région (environ 115 participants).
Ces trois événements ont permis de récolter environ 19 k€.
- 7 juin : concert par l'ensemble vocal « Continuo » à l'église de Castelginest avec au programme le Credo, le Gloria et le Magnificat de Vivaldi.
- 22 octobre : concert de jazz, salle Altigone à Saint-Orens-de-Gameville (31).

Antenne du Lot, Marion Potvin

- 5 mars : création de la 1e antenne départementale. Patiente et bénévole à l'Oncopole de Toulouse, Marion Potvin s'investit dans l'association depuis 2 ans 1/2, elle organise des événements et mène des actions de communication sous le regard bienveillant de Luc Dalmonti, délégué Toulouse.
- 28 juin : soirée caritative « Tum'Dance » à Catus dans le Lot (46)
- hiver 2024 : repas dansant, spectacle, concert... (en projet).
- décembre 2023 : récit autobiographique rédigé par Marion Potvin « Et après, la vie continue » (pour l'acquérir prendre contact avec l'auteur). Marion Potvin envisage l'écriture d'un 2e ouvrage, dont le fruit des ventes sera reversé à l'ARTC.

Fonds Thomas Berthy, Sébastien Bornais

- 26 avril : rencontre avec les équipes de l'ESIEE-IT pour définir des axes de collaboration.
- 4, 25, 29, 31 mai et 2 juin : « Vivre 100 vies », réalisateur Sébastien Bornais, avec Connie Frédérick-Malone, Dorian Bedel, Samy Antoine et la troupe des vies, (80 bénévoles, 40 artistes sur scène). Spectacle donné à Cerny, Elancourt, Paris, Montigny-le-Bretonneux et Yerres.

Délégation Bordeaux, Jean-Michel Roiné

- 13 avril : la délégation se met en « stand by ».

Après, près de 20 années passées auprès de vous tous, malades, familles, aidants, pour faire vivre la délégation ARTC Bordeaux, faire connaître cette maladie et notre combat, organiser des événements pour lever des fonds, inscrire la délégation dans le paysage bordelais du soin et de la recherche sur les tumeurs cérébrales, j'ai pris la décision de stopper mon engagement et donc d'arrêter les activités de la délégation puisque je n'ai trouvé personne pour me remplacer...

Je dis merci à tous pour le travail collectif accompli et soyez certain que je continuerai à être fidèle à l'ARTC, association chère à mon cœur, en restant adhérent et un contact privilégié de notre association pour la région de Bordeaux.

9 – Cotisation annuelle

Proposition de maintenir le montant de la cotisation à 30 €.

Vote contre : 0, abstention : 0, pour : 75, **résolution adoptée à l'unanimité**

10 – Election des administrateurs

Depuis notre dernière assemblée générale deux administrateurs ont démissionné, Mme Sylvie Barret-Nadgroski et M. Marc Sanson

Le conseil d'administration compte à ce jour 18 administrateurs.

9 administrateurs sont en fin de mandat, Joël Badé, Marie-Claude Berthy, Luc Dalmonti, Christine de Bonduwe, Marie-Françoise Estoquié, Jean-Pierre Gruet, Monique Haillant, Khê Hoang-Xuan et Michel Sauvêtre.

Jean-Michel Roiné, délégué Bordeaux-Aquitaine, fait part à l'AG de sa démission du poste d'administrateur et de sa décision de quitter ses fonctions de délégué.

Les 9 administrateurs en fin de mandat renouvellent leur candidature.

Christian Bouvet, membre de la commission des patients/usagers, pose sa candidature et donne les raisons de son engagement.

Il est procédé à l'élection des 10 candidats

Vote contre : 0, abstention : 0, pour : 75, **tous les administrateurs sont élus à l'unanimité**

Liste des administrateurs

Élisabeth Autier, Joël Badé, Marie-Claude Berthy, Sébastien Bornais, Christian Bouvet, Florence Chiron, Luc Dalmonti, Christine de Bonduwe, Marie-Françoise Estoquié, Jean-Pierre Gruet, Marie-France Gruet, Anita Haberer, Monique Haillant, Khê Hoang-Xuan, Nicole Marchais, Michel Sauvêtre, Sandrine Shaaban, Viviane Varliette.

11 – Questions diverses

- Qu'en est-il du comité d'experts sur l'évolution de l'incidence des glioblastomes ?

La dernière réponse de Santé publique France, à propos de la nomination du Comité d'experts promis depuis 2021, n'est pas satisfaisante (aucune précision de date pour la mise en place). L'ARTC va, de nouveau, faire une relance en demandant un planning réaliste et précis.

- Comment les chimios peuvent-elles franchir la barrière hémato-encéphalique ?

Réponse du Pr A. Idbah : augmenter la dose de chimio, augmenter la concentration de la chimio déposée dans la cavité opératoire après chirurgie, utiliser des nanoparticules, utiliser des ultrasons, utiliser des champs électriques...

- Dans le passé, l'ARTC n'avait pas de fiscalité pour les legs, pourquoi en a-t-elle aujourd'hui ?

Réponse de Natalie Dufour (SECNO) : les legs d'assurance-vie sont exonérés de fiscalité mais pas les legs immobiliers. Il est nécessaire de sécuriser l'ARTC par rapport à la fiscalisation parce que l'association est plus importante qu'autrefois et qu'elle est en procédure de reconnaissance d'utilité publique.

- Demande de précisions sur l'existence d'un contrat de l'ARTC avec VOSECA.

Réponse : il existe bien un contrat de prestation signé entre l'ARTC et VOSECA

- Suggestion de la création d'un groupe de travail sur la « communication de l'ARTC ».

Réponse de Khê Hoang-Xuan : proposition à retenir, il faut lancer un appel à volontaires.

La « com » est un point important à travailler l'année prochaine.

Les délégués en poste à la date de notre assemblée générale sont :

Délégation Alsace : Mme Anita Haberer

Délégation Ardèche : M. Jean-Paul Edouard

Délégation Auvergne-Rhône-Alpes : Mme Maïthaa Le Du

Délégation Ile-de-France : Mme Florence Chiron

Délégation Normandie : Mme Muriel Brandel

Délégation Pays d'Adour : Mme Marie-France Gruet

Délégation Toulouse Midi-Pyrénées : M. Luc Dalmonti

Fonds Thomas Berthy : Mme Marie-Claude Berthy

La séance est levée à 13h20

Fait le 28 avril 2024

la Présidente de l'ARTC
Marie-Claude Berthy

la secrétaire de séance
Monique Haillant

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	6 390	13 110
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	434 317	578 549
Mécénats	185 633	141 242
Legs, donations et assurances-vie	197 001	291 976
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		26 310
Utilisations des fonds dédiés		67 147
Autres produits	43 813	
TOTAL I	867 153	1 118 334
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	5 863	223
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	414 725	679 540
Aides financières	435 229	203 645
Impôts, taxes et versements assimilés	564	220 586
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations	7 174	7 180
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	42 699	51 602
Autres charges	303	1 668
TOTAL II	906 558	1 164 444
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-39 405	-46 111
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 240	712
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	5 240	712
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		2 780
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		2 780
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	5 240	-2 068
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-34 164	-48 178

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	320 000	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	320 000	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 293	49
Sur opérations en capital	320 000	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	322 293	49
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-2 293	-49
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	1 079	47
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 192 393	1 119 046
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 229 930	1 167 320
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-37 536	-48 274

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		963
Prestations en nature	16 400	5 800
Bénévolat	108 000	96 100
TOTAL	124 400	102 863
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		963
Prestations en nature	16 400	5 800
Personnel bénévole	108 000	96 100
TOTAL	124 400	102 863

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55